

**Assemblée générale**

Distr. générale  
3 octobre 2006  
Français  
Original : anglais

---

Soixante et unième session

**Demande d'inscription d'une question additionnelle  
à l'ordre du jour de la soixante et unième session**

**Commémoration du bicentenaire de l'abolition  
de la traite transatlantique des esclaves**

**Lettre datée du 29 septembre 2006, adressée à la Présidente  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En vertu de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté des Caraïbes, de demander l'inscription à l'ordre du jour de la soixante et unième session d'une question additionnelle intitulée « Commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ».

Un mémoire explicatif (annexe I) à l'appui de cette demande et un projet de résolution (annexe II) sont joints à la présente lettre conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de Sainte-Lucie  
(*Signé*) Anthony B. Severin



## Annexe I

### **Mémoire explicatif soumis en vertu de l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

L'année 2007 marquera le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, qui a déclenché le processus qui allait aboutir à l'abolition de l'esclavage au sein de l'Empire britannique. Un certain nombre de pays prévoient déjà d'organiser de grandes manifestations à cette date pour commémorer l'événement<sup>a</sup>.

Le Président du Groupe des 77, dans une allocution prononcée devant la Troisième Commission à l'occasion de la soixantième session de l'Assemblée générale, a appelé l'attention sur cet anniversaire et indiqué qu'il attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle marque l'événement comme il se doit. Une manifestation spéciale que l'ONU organisera en 2007 à ce titre, permettra à la communauté internationale d'honorer la mémoire des millions d'individus qui sont morts à cause de l'esclavage, notamment durant la traversée de l'Atlantique, pour s'être révoltés et pour avoir résisté à leur asservissement. Elle aidera également à rendre compte que les séquelles de l'esclavage sont au cœur de situations d'inégalité sociale et économique profonde, de haine, d'intolérance, de racisme et de préjugés dont continuent de pâtir à ce jour les personnes d'ascendance africaine.

En célébrant l'événement, l'Organisation des Nations Unies concourra également à combler le déficit de connaissances actuel en insistant à la fois sur les conséquences de la traite des esclaves et l'esclavage et sur les échanges passés et présents entre les peuples d'Europe, d'Afrique, des Amériques et des Caraïbes.

On estime à des millions<sup>b</sup> le nombre de personnes originaires de l'Afrique de l'Ouest pour la plupart qui, pendant les près de 500 ans qu'aura duré la traite transatlantique des esclaves, auront été arrachées au continent pour être acheminées vers le « Nouveau Monde », notamment le Brésil, les Caraïbes, les États-Unis et l'Empire espagnol pour servir d'esclaves dans les plantations de canne à sucre, de coton, de tabac, et autres produits. Cette déportation massive a laissé à jamais de profondes séquelles chez nos ancêtres et leurs descendants sur chaque continent en bordure de l'Atlantique. Elle a dépeuplé l'Afrique, étouffé sa créativité, inhibé sa production, et été à l'origine de sa relation de dépendance vis-à-vis de l'Europe.

On estime qu'environ 13 % des Africains ont péri lors de la traversée de l'Atlantique à cause des rigueurs du voyage et qu'un plus grand nombre d'entre eux encore sont morts à bord parce qu'ils ont résisté à l'esclavage et se sont soulevés. On ignore les chiffres exacts dans un cas comme dans l'autre.

L'esclavage et la traite des esclaves sont à compter parmi les plus graves violations des droits de l'homme de l'histoire de l'humanité et représenteront toujours le comble de la brutalité humaine. Il aura fallu pourtant près de 200 ans à la communauté internationale pour qu'elle les reconnaisse comme crimes contre l'humanité. La question des réparations et de l'indemnisation de ces crimes reste également aujourd'hui sans réponse.

---

<sup>a</sup> Le Ghana et certains États membres de la Communauté des Caraïbes. La Jamaïque compte organiser une série d'activités étalées sur l'année pour marquer l'événement.

<sup>b</sup> On ignore les chiffres exacts mais les estimations varient entre 11 et 18 millions.

---

D'autres récents cas de génocide tels qu'au Rwanda, au Kosovo, en Iraq et ailleurs dans le monde, l'Holocauste, la traite des personnes à des fins économiques et autres atrocités du même genre renforcent l'exigence du devoir de mémoire et de la nécessité d'éduquer et de veiller à ce que pareilles situations n'en viennent pas à constituer une part de « l'histoire du futur ».

Nous, États membres de la Communauté des Caraïbes, qui sommes Membres de l'Organisation des Nations Unies, espérons pouvoir compter sur nos amis et partenaires des Nations Unies pour nous aider à fêter un événement qui est au cœur de notre histoire et de notre existence. Nous vous saurions donc infiniment gré de bien vouloir vous porter coauteurs du projet de résolution qui figure à l'annexe II<sup>c</sup>.

---

<sup>c</sup> Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

## Annexe II

### Projet de résolution

#### **Célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude et que l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes,

*Rappelant* que la traite transatlantique des esclaves, qui s'est déroulée entre le XV<sup>e</sup> et la fin du XIX<sup>e</sup> siècles, a eu pour effet de transporter des millions d'Africains originaires de l'Afrique de l'Ouest pour la plupart, contre leur gré, aux Amériques afin de s'en servir comme esclaves pour enrichir les puissances impériales de l'époque,

*Honorant* la mémoire de ceux qui ont péri à cause de l'esclavage, notamment en subissant les horreurs de la traversée de l'Atlantique, en se révoltant et en résistant à leur asservissement,

*Sachant* que la traite des esclaves et l'esclavage sont à compter parmi les plus graves violations des droits de l'homme de l'histoire de l'humanité, de par leur ampleur et leur durée dans le temps,

*Profondément préoccupée* par le fait qu'il a fallu près de 200 ans à la communauté internationale pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves constituent des crimes contre l'humanité,

*Rappelant* que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001 les avait ainsi qualifiés,

*Reconnaissant* que la traite des esclaves et les séquelles de l'esclavage sont au cœur de situations d'inégalité sociale et économique profonde, de haine, d'intolérance, de racisme et de préjugés dont continuent de pâtir à ce jour les personnes d'ascendance africaine,

*Réaffirmant* donc qu'il importe de prévoir, à tous les niveaux appropriés, des voies de recours, modes de compensation et autres mesures efficaces visant à lutter contre les séquelles persistantes de l'esclavage et de la traite des esclaves,

*Sachant* que l'on ignore nombre des conséquences de la traite des esclaves et de l'esclavage et des échanges, passés et présents, entre les peuples d'Europe, d'Afrique et des Amériques, y compris les Caraïbes,

*Saluant* les travaux du Comité du projet de l'Organisation de Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatif à la Route de l'esclave, dont l'objet est de combler ce déficit de connaissances et attendant avec impatience la publication de son rapport en temps utile,

*Considérant* que l'année 2007 marquera le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, qui a été pour beaucoup dans l'abolition de l'esclavage,

1. *Décide* de déclarer le 25 mars 2007 Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves;

2. *Prie* le Secrétaire général d'établir, avec le concours des États Membres, de la société civile et des organisations non gouvernementales, un programme de sensibilisation qui permettra de célébrer comme il sied l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, en prévoyant une activité spéciale pour l'Assemblée générale le 25 mars 2007, Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session, la question intitulée « Célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves », et prie, à cet égard, le Secrétaire général de lui présenter un rapport spécial sur les mesures prises par les États au titre de l'application des paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban adoptée par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, pour lutter contre les séquelles de l'esclavage et aider à rendre leur dignité aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves.

---